Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260312-DDCCAS02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S

Nombre de Conseillers en exercice : 11
-présents : 7
-votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars à dix-huit heures trente, le C.C.A.S. de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Fabrice FERRE, Maire

Date de convocation : 18 février 2026
Présents : Fabrice FERRE, Josiane LE MOIGNE, Marie-Louise LE GALL, Monique SALAUN LE BAUT, Sophie DENIS, Rolande GUYADER, Luc DELAS

Absents avec procuration : Gilles CALVEZ donne procuration à Josiane Le Moigne, Goulven CADORET donne procuration à Monique SALAUN LE BAUT

Excusés : Michel LE BRAS, Nadège GUILLIER

AFFECTATION DES RESULTATS (DCCAS202602)

Les résultats du Compte Financier Unique 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Logonna-Daoulas, élaboré conjointement par Monsieur Fabrice FERRE, président, et la responsable du SGC de Landerneau, présentent un résultat de clôture de fonctionnement de 4 168.57 euros et un résultat de clôture d'investissement de 762.25 euros.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement en report à nouveau en recettes de fonctionnement à la ligne 002 du budget 2026, pour 4 168.57 €.

PREND ACTE du report automatique du résultat de clôture de la section d'investissement en recettes d'investissement à la ligne 001 du budget 2026, pour 762.25€.

Le Président

Fabrice FERRE

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)